BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES
RAPPORT DE TRANSPARENCE 2017

Dernière mise à jour le 29 janvier 2018
De Nederlandstalige versie van dit verslag is beschikbaar op onze websit www.bdo.be

BDO

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	INTRODUCTION	3
CHAPITRE 2	NOTRE CABINET – STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL	4
CHAPITRE 3	LE RÉSEAU – SES DISPOSITIONS JURIDIQUES ET STRUCTURELLES	7
CHAPITRE 4	NOS PRINCIPES DE GOUVERNANCE	11
CHAPITRE 5	NOTRE SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ	12
CHAPITRE 6	INDÉPENDANCE	14
CHAPITRE 7	LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DU CSR	14
CHAPITRE 8	LES ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC QUE NOUS AUDITONS	15
CHAPITRE 9	NOTRE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE	16
CHAPITRE10	QUELQUES INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS	17
CHAPITRE 11	LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS	18
ANNEXE	LISTE DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DU RÉSEAU EN UE ET DANS L'EEE	19

Remarque préliminaire :
Les domiciles et adresses e-mail ne sont pas mentionnés eu égard au respect de la vie privée.

Personnes de contact :

Hennie HERIJGERS
Administrateur Délégué
BDO Réviseurs d'Entreprises
hennie.herijgers@bdo.be

Veerle CATRY
Managing Partner
Business Line A&A
veerle.catry@bdo.be

Hans WILMOTS
CEO
hans.wilmots@bdo.be

CHAPITRE 1
Introduction

1. Dans le cadre de l'article 23 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession de la supervision publique des réviseurs d'entreprises (ci-après la Loi du 7 décembre 2016) et l'article 13 du règlement (UE) N°537/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicable au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public et abrogeant la décision 2005/909/CE de la Commission (ci-après le Règlement N° 537/2014), nous avons ci-après rassemblé les informations nécessaires en date du 1er octobre 2017 au rapport de transparence.

2. Le présent rapport contient certaines informations relatives à notre cabinet et au réseau dont nous sommes membres. Pour des informations complémentaires, nous renvoyons aux sites www.bdo.be et www.bdo.global/

3. Tant notre cabinet belge que notre réseau mondial publient chaque année un rapport annuel reprenant notamment les chiffres clés. Le rapport de BDO Global est disponible sur le site web susmentionné.

4. BDO Global publie un rapport de transparence, faisant partie du BDO Annual Statement (dernière version 2016) également disponible sur le site web.

CHAPITRE 2
Notre cabinet – Notre structure juridique

5. BDO Réviseurs d'entreprises est un cabinet de révision inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B 00023.

6. Notre cabinet compte plus de 120 collaborateurs et est actif sur neuf sièges en Belgique dont voici les coordonnées www.bdo.be.

BDO BRUSSEL (AIRPORT)
The Corporate Village
Da Vincilaan 9, Box E.6
B-1930 Zaventem
T. +32 (0)2 778.01.00
Contactpersoon: **Michaël DELBEKE**

BDO GAND
Axxes Business Park
Guldensporenpark 100 - blok K
B-9820 Merelbeke
T. +32 (0)9 210.54.10
Contactpersoon: **Thomas DURIEUX**

BDO NAMUR
Parc Scientifique Crealys
Rue Camille Hubert 1
B-5032 Les Isnes
T. +32 (0)81 20.87.87
Contactpersoon: **Philippe BLANCHE**

BDO BRUSSEL (CENTRE)
Blue Tower
Louisalaan 326 bus 30
B-1050 Bruxelles
T. +32 (0)2 640.07.96
Contactpersoon: **Gert CLAES**

BDO LA HULPE
Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid 92
B-1310 La Hulpe
T. +32 (0)2 352.04.90
Contactpersoon: **Noëlle LUCAS**

BDO HASSELT
Prins Bisschopssingel 36/3
B-3500 Hasselt
T. +32 (0)11 28.60.60
Contactpersoon: **Gert MARIS**

BDO ANVERS
Uitbreidingstraat 72/1
B-2600 Anvers
T. +32 (0)3 230.58.40
Contactpersoon: **David LENAERTS**

BDO LIÈGE
Rue Waucomont 51
B-4651 Battice
T. +32 (0)87 69.30.00
Contactpersoon: **Christophe COLSON**

BDO ROULERS
Accent Business Park
Kwadestraat 153/5
B-8800 Roulers
T. +32 (0)51 26.08.40
Contactpersoon: **Philip VERVAECK**

7. Notre cabinet est une société civile ayant adopté la forme de société coopérative à responsabilité limitée.

Il porte le numéro d'entreprise BE 0431.088.289.

La dernière publication aux Annexes du Moniteur Belge date du 30 octobre 2017.

8. Notre cabinet détient une participation de :

- 99,9% dans le cabinet de réviseurs d'entreprises BDO OBV Bedrijfsrevisoren, société civile ayant adopté la forme d'une Société Privée à Responsabilité Limitée, avec numéro d'entreprise 0473.185.89.

9. **Actionnariat et organes de gestion**

a) Répartition du capital

Le capital de notre cabinet s'élève au 1er octobre 2017 à 320.000 EUR représenté par 128 parts sociales détenues en totalité par les réviseurs d'entreprises suivants :

Michel TEFNIN	6
Veerle CATRY	12
Hennie HERIJGERS	12
Felix FANK	7
Hans WILMOTS	7
Bert KEGELS	12
Hugues FRONVILLE	6
Johan DE COOMAN	1
Gert CLAES	12
Christophe COLSON	12
Gert MARIS	12
Alexandre STREEL	5
Cédric ANTONELLI	12
David LENAERTS	12
	128

b) Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BDO Réviseurs d'Entreprises se compose des personnes physiques ou morales suivantes :

Les personnes physiques :

1. Cédric Antonelli
2. Veerle Catry
3. Gert Claes
4. Christophe Colson
5. Johan De Cooman
6. Felix Fank
7. Hugues Fronville
8. Hennie Herijgers
9. Bert Kegels
10. André Kilesse
11. David Lenaerts
12. Gert Maris
13. Alexandre Streel
14. Michel Tefnin
15. Hans Wilmots

Les personnes morales :

16.BDO Management Soc. Civ. SCRL, dont le représentant permanent est Hans Wilmots

17.H. Herijgers & Co Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Hennie Herijgers

18.Thuysbaert & C° Bedrijfsrevisor Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Erik Thuysbaert

19.Servas SPRL, dont le représentant permanent est Gert Claes

20.B.G.G. Claeys Soc. Civ. SCS, dont le représentant permanent est Bruno Claeys

21.Molenaers Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Stefan Molenaers

22.CC Contrôle et Gestion Soc. Civ. SCRL, dont le représentant permanent est Christophe Colson

23.Arcadia Consult Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Bert Kegels

24.Philip Vervaeck Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Philip Vervaeck

25.F. Fank & C° Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Felix Fank

26.Veerle Catry Soc. Civ. SCS, dont le représentant permanent est Veerle Catry

27.M. Tefnin & Co Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Michel Tefnin

28.Gert Maris Bedrijfsrevisor Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Gert Maris

29.White Consult Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Philippe Blanche

30.Guarana Consult Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Dominique Milis

31.Antonelli & Co Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Cédric Antonelli

32.David Lenaerts Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est David Lenaerts

33.Streel & Partners Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Alexandre Streel

34.Noëlle Lucas & Co Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Noëlle Lucas

35.Ellen Lombaerts Soc. Civ. SCS, dont le représentant permanent est Ellen Lombaerts

36.Michaël Delbeke & Co Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Michaël Delbeke

37.Thomas Durieux Soc. Civ. SCS, dont le représentant permanent est Thomas Durieux

38.Christian Schmetz & C° Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Christian Schmetz

39.E-Support SPRL, dont le représentant permanent est Wouter (nommé Bart) Eversdijk

CHAPITRE 3
Le réseau – ses dispositions juridiques et structurelles

Généralités

10. Notre cabinet BDO Réviseurs d'entreprises :

a) fait partie d'une structure nationale organisée en réseau (BDO GIE).
b) est membre du réseau international BDO Global.

Le réseau en Belgique

11. Notre réseau compte en Belgique quatre sociétés professionnelles inscrites soit à l'IRE, soit à l'IEC :

a) BDO Réviseurs d'entreprises Soc. Civ. SCRL (BE 0431.088.289) inscrite à l'IRE sous le numéro B00023;
b) BDO Experts-comptables Soc. Civ. SCRL (BE 0448.895.115) inscrite à l'IEC sous le numéro 221045 3N 92;
c) BDO Conseils fiscaux Soc. Civ. SCRL (BE 0438.475.137) inscrite à l'IEC sous le numéro 222540 3N 89;
d) BDO OBV Bedrijfsrevisoren Soc. Civ. SPRL (BE 0473.185.893) inscrite à l'IRE sous le numéro B00429.

Les parts sociales de ces sociétés professionnelles sont détenues en totalité par des professionnels (personnes physique ou sociétés) inscrits au registre ou au tableau d'un Institut professionnel.

12. Font également partie de notre réseau (non inscrites à l'IRE, l'IEC ou l'IPCF) :

e) BDO Legal Soc. Civ. SCRL (BE 0892.456.715);
f) BDO Corporate Finance Soc. Civ. SCRL (BE 0888.644.120);
g) BDO Risk & Assurance Services Soc. Civ. SCRL (en abrégé BDO RAS) (BE 0874.840.624);
h) BDO Interim Management SCRL (BE 0896.962.166);
i) BDO Cockpit SA (BE 0437.649.845);
j) BDO Management Advisory Soc. Civ. SCRL (BE 0459.910.454);
k) BDO Adforum SCRL (BE 0878.644.905);
l) BDO Valuance SPRL (BE 0678.475.210);
m) BDO Crossroad SA (BE 0893.405.632).

13. Les réviseurs d'entreprises suivants sont associés à notre réseau par une convention de prestation de services, que ce soit en nom personnel ou par une société civile :

- Veerle Sassen (A02006)
- Philippe Venken (A02134)
- Evelyne Didonè (A02221)
- Barbara Hay (A01743)
- Maaike 't Jampens (A02140)
- Franky Caron (A01591)
- Kris Igodt (A01797)
- Veerle Santens (A02017)
- Frederik De Potter (A02300)
- Alain Schellekens (A02332)
- Chrissy Braet (A02256)
- Tine Van Buynder (A02334)
- Cathérine Grégoire (A02407)
- Dimitri Lhoste (A02438)
- Stefan Laurijssen (A02446)
- Michel Dupont (A02478)
- Ignace Robberechts (A02493)
- Jean-François Bernard (A02503)
- Christophe Pelzer (A02534)
- Rodrigo Abels (A02439)

14. Notre réseau comprend également des sociétés dites « de soutien » ou « de moyens » détenues en totalité de manière directe ou indirecte par les membres du groupement d'intérêt économique (voir ci-après) :

a) BDO Services SCRL (BE 0407.716.932);
b) BDO Management Soc. Civ. SCRL (BE 0464.893.383);
c) BDO Investments Soc. Civ. SCRL (BE 0404.055.478);
d) BDO Public Sector Academy ASBL (BE 0470.631.429);
e) BDO Academy Soc. Civ. SCRL (BE 0828.105.529);.

15. Les sociétés non inscrites auprès d'un Institut professionnel (voir n° 12 et 14 supra) sont détenues pour la majorité ou en totalité de manière directe ou indirecte par les membres d'un groupement économique dénommé BDO GIE (BE 0873.371.667) dont les statuts ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge.

Sont actuellement (situation au 1er octobre 2017) membres du GIE :

1. Hans WILMOTS
2. Felix FANK
3. Peter DE SMET
4. Johan VANDENBROECK
5. Johan DE COOMAN
6. Michel TEFNIN
7. Veerle CATRY
8. Hennie HERIJGERS
9. Hugues FRONVILLE
10. Werner LAPAGE
11. Fabrice GROGNARD
12. Bert KEGELS
13. Vincent VAN DEN BULCK
14. Dirk VANDENDAELE
15. Gert CLAES
16. Christophe COLSON
17. Hubert HELLRAETH
18. Sonia TOUSSAINT
19. Erwin BOUMANS
20. Frederik DE ROO
21. Gert MARIS
22. Alexandre STREEL
23. Karen KEULEERS
24. Alexander VEITHEN
25. Peter WUYTS
26. Tine SLAEDTS
27. Koen CLAESSENS
28. Cédric ANTONELLI
29. David LENAERTS
30. Erik VAN DEN BROECK
31. Johan HATERT

16. De plus amples informations sur notre réseau peuvent être consultées sur notre site www.bdo.be

17. Notre cabinet est enregistré auprès du PCAOB. L'information utile figure sous : www.pcaobus.org/Registration/Firms/Pages/RegisteredFirms.aspx.

Le réseau international

18. BDO Réviseurs d'Entreprises est un membre de BDO International Limited.

19. ***Description du réseau***

Le réseau BDO est un réseau international de cabinets indépendants d'experts-comptables, de fiscalistes et de conseillers qui sont membres de BDO International Limited et fournissent des services professionnels sous le nom et le style de BDO (ci-après : « BDO Member Firms »). BDO est le nom de marque pour le réseau BDO et pour tous les BDO Member Firms.

20. ***Dispositions juridiques et structurelles du réseau***

Au niveau de la structure juridique, BDO Global repose sur trois structures différentes, à savoir une fondation (stichting) de droit hollandais, une Limited Company de droit anglais et une société privée à responsabilité limitée de droit belge.

Chaque BDO Member Firm est membre de BDO International Limited, une société britannique à responsabilité limitée par garantie, soit en tant que membre votant (un par pays), soit en tant que membre sans droit de vote. BDO International Limited est l'entité coordonnante du réseau BDO et établit les obligations d'adhésion des BDO Member Firms dans les Regulations.

Le réseau BDO est dirigé par le Council, le Global Board et le Global Leadership Team de BDO International Limited.

Le Council est composé d'un représentant de chaque membre votant et représente les membres de BDO International Limited dans une assemblée générale. Le Council approuve le budget central du réseau, nomme le Global Board et approuve toute modification des Articles and Regulations de BDO International Limited.

Le Global Board, qui est le Conseil d'Administration de BDO International Limited, est composé d'un représentant des sept plus grands BDO Member Firms du réseau BDO, dont la nomination, chacun pour un mandat de trois ans, est approuvée par le Council. Le Global Board stipule les priorités du réseau BDO et supervise le travail du Global Leadership Team. Le Global Board se réunit au moins quatre fois par an.

Le Global Leadership Team est chargée de la coordination des activités du réseau BDO. Le Team est dirigée par le CEO et comprend les Global Heads de l'Audit et de la Comptabilité, de la Fiscalité, des Ressources Humaines et du Développement, du Business Development & Marketing, de l'IT, le CEO EMEA (actuellement également Global Head de l'Advisory), le CEO Amérique, le CEO Asie-Pacifique et le Secrétaire International.

Le Global Leadership Team est soutenu par le Global Office de Brussels Worldwide Services SPRL. Brussels Worldwide Services SPRL, une société belge à responsabilité limitée, fournit des services contribuant à la coordination du réseau BDO.

BDO International Limited et Brussels Worldwide Services SPRL ne fournissent aucun service professionnel aux clients. Cela relève de la prérogative exclusive des BDO Member Firms.

BDO International Limited, Brussels Worldwide Services SPRL et les BDO Member Firms sont des entités juridiques distinctes et ne peuvent être tenus responsables des actes ou omissions d'une autre entité. Rien dans les dispositions ou les règles de BDO ne constitue ou n'implique une relation de mandat ou un partenariat entre BDO International Limited, Brussels Worldwide Services SPRL et/ou les BDO Member Firms.

Il n'existe donc aucun lien d'actionnariat avec la structure internationale. Les cabinets locaux sont détenus à 100 % par les associés locaux.

Le chiffre d'affaires global d'Audit cumulé des BDO Member Firms (y compris leurs Alliances exclusives) dans 158 pays pour l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élève à plus de 558 Moi EUR. Au 30 septembre 2016, le nombre de partenaires et de collaborateurs était de 68.000.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.bdo.global/

21. L'organisation structurelle (governance principles) est décrite sous l'onglet : www.bdo.global/en-gb/about/governance

22. Les cabinets membres du réseau sont tous décrits sur le site www.bdo.global/en-gb/locations, sous l'onglet droit : BDO Global locations.

    En cliquant sur le pays concerné, toutes les informations utiles sur le cabinet sont disponibles.

    Les mêmes données sont aussi disponibles sur www.bdo.be.

23. En annexe vous trouverez une liste de chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou du cabinet d'audit dans le UE et l'EEE qui est membre du réseau BDO ainsi que les pays dans lesquels il a le statut de contrôleur légal des comptes, ou dans lesquels il se situe son siège social, son administration centrale ou son siège d'exploitation principal.

24. BDO Global est membre du Forum of Firms mis en place par l'IFAC.

CHAPITRE 4
Nos principes de gouvenance

25. Nos principes de corporate governance sont largement détaillés (document de plus de 40 pages) sur notre site. www.bdo.be/nl-be/over-bdo/corporate-governance-charter

    Notre charte de corporate governance a été publiée sur notre site courant 2006 et a été modifiée pour la dernière fois en 2016.

    Nos corporate values et notre mission statement sont décrits dans notre charte.

26. Les principaux organes au sein des différentes entités membres de notre réseau sont :

    - L'assemblée générale des associés (une par entité)
    - Un conseil d'administration (un par entité et un sur niveau groupe)
    - Un supervisory board (réseau en Belgique)
    - Un comité de direction (chargé de la gestion quotidienne réseau en Belgique)
    - Un partner audit interne
    - Un comité rémunération
    - Un commissaire (PKF-VMB Bedrijfsrevisoren (IRE B00419), représenté par Monsieur Luc MARTENS, réviseur d'entreprises)

27. L'ensemble de nos activités professionnelles fait l'objet d'une couverture d'assurance adéquate conforme aux usages du marché et aux normes professionnelles de l'IRE et de l'IEC.

28. Depuis plusieurs années, nous adoptons une politique de transparence à l'égard des tiers que ce soit au travers de notre rapport annuel et/ou au travers de notre site web.

CHAPITRE 5
Notre système interne de contrôle de qualité

29. Chaque membre du réseau BDO est soumis à un contrôle de qualité tous les trois ans par un autre membre du réseau désigné par le policy board mondial.

30. BDO Global diffuse à des fins internes au réseau et met à jour notamment :

- un BDO Quality Assurance Review Program
- un BDO Risk Management Manual

Ces manuels abordent notamment :

a) l'évaluation du risque client
b) les procédures d'acceptation du client
c) les lettres d'engagement
d) le secret professionnel et l'accès aux dossiers
e) les principes d'indépendance
f) les revues de dossiers transfrontaliers
g) les couvertures d'assurances
h) les modalités du contrôle qualité

Ces manuels sont internes au réseau et ne sont pas publiquement disponibles.

31. Notre cabinet a également développé ses propres procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité, qui s'appuyent sur les procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité développées par le réseau, et à la fois ont été détaillées selon les prescriptions d'ISQC1.

Ce manuel de 56 pages est interne et n'est pas publiquement disponible. En voici les principaux chapitres :

Partie 1 – BDO Code de Conduite

1. Principes
2. Intégrité, objectivité et indépendance
3. Acceptation et continuation de missions
4. Conditions d'engagements
5. Compétence
6. Exécution d'engagement
7. Rapport
8. Gestion de société

Partie 2 – Aspects de gestion de risques – Réseau BDO

1. BDO Global Risk Management Framework
2. Referrals internationales
3. Missions exécutées à l'étranger et missions pour sociétés cotées internationales
4. Assurance Indemnité professionnelle
5. Politique anti-blanchiment
6. Affaires régulatoires et de politique publique

Le manuel est complété par des avis de gestion de qualité et des directives. Les éléments principaux comprennent:

1. Qualité des travaux et de la prestation de services
2. Caractéristiques d'une prestation qualitative des services et travaux
3. Contrôle de la qualité des mandats
4. Procédures interne du contrôle de la qualité
5. Management de risque dans la firme
6. Audit qualité
7. Tax qualité

32. Chaque siège fait périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité exécuté sous la responsabilité du membre du Comité de Direction responsable de Quality & Risk Management.

Ce membre du Comité de Direction fait rapport au Comité de Direction. Ce dernier peut décider, le cas échéant, d'informer le Conseil d'administration.

33. La politique de notre bureau en matière de rotation des partners et membres du personnel clés d'Audit est basée sur des principes, dépendant des faits et des circonstances de l'engagement et est conforme aux dispositions de l'article 22, §3 de la Loi du 7 décembre 2016 et l'article 17, §7 du Règlement N° 537/2014. Ces partners et membres du personnel clés d'Audit sont les partners et les senior managers/managers d'Audit, qui effectuent une grande partie du travail, de même que les partners et senior managers/managers spécialisés (ex : fiscalité, évaluations).

34. Les soussignés, Hans WILMOTS, Veerle CATRY et Hennie HERIJGERS, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 13, § 2, d et g du Règlement N° 537/2014, être d'avis :

- que le système de contrôle interne mis en place fonctionne de manière efficace à la lumière des bonnes pratiques en vigueur au sein de la profession au niveau belge, européen ou international ;

- que les mesures visant à garantir l'indépendance du cabinet font l'objet de vérifications internes dans le cadre plus global du contrôle de qualité.

CHAPITRE 6
Indépendance

35. Les principes éthiques et l'indépendance sont fondamentaux pour notre bureau dans son ensemble.

36. Notre indépendance et notre objectivité sont garanties par des règles et des procédures visant à assurer le respect des normes d'indépendance de la Fédération internationale des comptables (IFAC), de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et de l'Institut des Experts-Comptables et des Conseils Fiscaux par notre collaborateurs. Les client ethics et les principes d'indépendance sont publiés sur notre intranet, accessibles à tous les partners et collaborateurs professionnels.

37. Le respect de ces règles et procédures est assuré par différentes formes de contrôle et de révision :

- Nous avons désigné un partner expérimenté, le Risk & Quality Partner, qui assure le respect de ces règles et procédures, fournit des conseils en cas de questions relatives à l'indépendance, supervise les formations sur l'indépendance et la gestion de la base de données des entités restreintes.

- Nous maintenons une base de données reprenant toutes les entités restreintes de toutes les sociétés de notre réseau, y compris les sociétés cotées en bourse et d'autres entités d'intérêt public. Cette liste peut être consultée sur notre intranet et a pour objectif d'éviter que des services interdits ne soient fournis à ces entités ou que l'on investisse dans ces entités.

- Avant d'accepter un nouveau mandat ou une nouvelle mission, notre engagement team doit suivre des procédures spécifiques afin d'identifier les conflits d'intérêts potentiels et les risques pouvant mettre notre indépendance en péril. Nous disposons d'un outil informatisé, créé sur mesure, permettant de faciliter cette identification dans l'ensemble du réseau de BDO.

- Tous les partners et collaborateurs doivent effectuer une déclaration annuelle.

- Autres formes de contrôle axées sur des aspects spécifiques de l'indépendance.

38. Toutes les procédures de contrôle et de révision susmentionnées ont été appliquées durant l'exercice écoulé.

CHAPITRE 7
Le contrôle qualité par et sous la supervision du CSR (Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises)

39. Comme tout cabinet de réviseur d'entreprises inscrit au registre public de l'IRE, notre cabinet fera périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité effectué par le CSR.

40. Les principes du contrôle de qualité sont prévus par l'article 52 et suivant de la Loi du 7 december 2016.

41. Étant donné que les contrôles de qualité ne relèvent de la compétence du CSR que depuis décembre 2016, nous n'avons jusqu'à présent encore été soumis à aucun contrôle de cette instance.

    Auparavant, nous étions soumis aux contrôles de l'IRE, sous la supervision de la CRME (Chambre de renvoi et de mise en état).

    Le dernier contrôle de qualité de l'IRE date de décembre 2014.

CHAPITRE 8
Les entités d'intérêt public que nous auditons

42. Nous reprenons ci-dessus les entités d'intérêt public (au sens de l'article 3, 7° de la Loi du 7 décembre 2016) pour lesquelles BDO Réviseurs d'Entreprises à l'exercice écoulé (courant 2016-2017) exercé un mandat de contrôleur légal des comptes :

- Accentis NV	Société cotée
- Celyad NV	Société cotée
- Ecklert & Ziegler Bebig SA	Société cotée
- Fountain SA	Société cotée
- Keyware Technologies NV	Société cotée
- Materialise	Société cotée
- MDxHEALTH SA	Société cotée
- Melexis NV	Société cotée
- Mithra Pharmaceuticals SA	Société cotée
- Moury Construct SA	Société cotée
- IEP Invest NV	Société cotée
- Smartphoto group NV	Société cotée
- Thrombogenix NV	Société cotée
- Tigenix NV	Société cotée
- Amifor	Entreprise d'assurances
- AMMA Verzekeringen	Entreprise d'assurances
- Justitia NV	Entreprise d'assurances
- Protect	Entreprise d'assurances

43. Cette liste ne comprend pas:

a) les filiales belges d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat de commissaire ;
b) les entités d'intérêt public à qui nous fournissons des services sans exercer de mandat de commissaire ;
c) les sociétés mères d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat.

CHAPITRE 9
Notre politique de formation continue

44. Chaque collaborateur, manager ou associé doit suivre 40 heures de formation au minimum par an.

Cette obligation est vérifiée au travers des time sheets et fait l'objet d'une évaluation lors de l'évaluation globale annuelle de chaque membre du personnel.

45. Notre cabinet organise chaque année de nombreuses formations internes (plus de cinquante par an en moyenne) adaptées au niveau de formation des collaborateurs.

Ce programme de formation sera communiqué via notre site intranet (accès réservé) et la partie relative aux réviseurs d'entreprises sera préalablement soumise à l'approbation par l'IRE, conformément à la norme de l'IRE du 30/08/2007 relative à la formation permanente.

46. Les collaborateurs sont invités à participer aux séminaires :

- organisés par l'IRE ou l'IEC
- organisés par les associations professionnelles
- organisés par des organismes externes, académiques ou autres

Les frais y liés sont supportés par notre cabinet.

47. Notre cabinet porte une attention particulière à la formation adéquate des stagiaires (IRE ou IEC).

48. Les soussignés, Hans WILMOTS, Veerle CATRY et Hennie HERIJGERS, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 13, § 2, h du Règlement N° 537/2014, être d'avis que la politique de formation suivie par le cabinet respecte les principes visés aux articles 27 et 32 de la Loi du 7 décembre 2016.

CHAPITRE 10
Quelques informations financières clés

49. Quelques chiffres consolidés reprenant toutes les entités du réseau BDO en Belgique (30/09/2017) en millions EUR :

Bilan			
Actifs immobilisés	15,6	Equity	10,7
Actifs courants	28,8	Provision	0,6
Liquidités	1,7	Dettes financières	15,0
		Dettes courantes	19,8
Total de l'actif	**46,1**	**Total du passif**	**46,1**

	2017	2016
Chiffre d'affaires	74,9	70,6
Partners et personnel (en nombre)		
Partners	77	79
Collaborateurs	502	494
	579	573

50. Les principaux chiffres liés à la seule société BDO Réviseurs d'entreprises (BE 0431.088.289) sont (30/09/2017) :

Fonds propres	1,5 Mio EUR
Chiffre d'affaires (incl. Intergroupe)	21,7 Mio EUR
Collaborateurs et Partners	125 personnes

51. Le chiffre d'affaires se ventile comme suit:

Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public.	1,5 Mio EUR
Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autre entités.	14,8 Mio EUR
Les revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit.	0,7 Mio EUR
Les revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités.	4,7 Mio EUR

CHAPITRE 11
Les principes de rémunération des associés

52. La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.
Cette dernière est fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

Les critères d'appréciation sont notamment :

- la qualité des dossiers de contrôle traités
- le management des collaborateurs
- l'expertise technique
- les activités de formation
- la gestion efficace des mandats
- la déontologie
- la réalisation d'objectifs

53. Aucune incitation financière qui pourrait conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles sur l'indépendance n'est tolérée.

La rémunération des associés est fixée annuellement par le comité des rémunérations de notre cabinet.

Le comité des rémunérations s'assure notamment du respect des procédures définies par la Charte de corporate governance de notre cabinet (cf. supra n° 25).

Fait à Zaventem, le 29 janvier 2018

Pour BDO Réviseurs d'entreprises

Hennie HERIJGERS
Administrateur Délégué
BDO Réviseurs d'Entreprise
hennie.herijgers@bdo.be

Veerle CATRY
Managing Partner
Business Line A&A
veerle.catry@bdo.be

Hans WILMOTS
CEO
hans.wilmots@bdo.be

ANNEXE LISTE DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DU RÉSEAU EN UE ET DANS L'EEE

COUNTRY	TERRITORY	NAME OF THE AUDIT FIRMS IN YOUR TERRITORY
AUSTRIA	AUSTRIA	BDO Agitas GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
	AUSTRIA	BDO Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
	AUSTRIA	BDO Audit Styria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
	AUSTRIA	BDO Salzburg GmbH Wirstschaftsprufungsgesellschaft
	AUSTRIA	BDO Oberösterreich GmbH Wirtschaftsprüfungs - und Steuerberatungsgesellschaft
BELGIUM	BELGIUM	BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA
BULGARIA	BULGARIA	BDO Bulgaria Ltd.
CROATIA	CROATIA	BDO Croatia D.O.O.
CYPRUS	CYPRUS	BDO Limited
CZECH REPUBLIC	CZECH REPUBLIC	BDO Audit s.r.o
	CZECH REPUBLIC	BDO CA s.r.o.
	CZECH REPUBLIC	BDO CB s.r.o.
	CZECH REPUBLIC	BDO Plzen s.r.o.
DENMARK	DENMARK / GREENLAND FEROE ISLANDS	BDO Statsautoriseret Revisionsaktieselskab
	DENMARK	BDO Holding IV, Statsautoriseret Revisionsaktieselskab
ESTONIA	ESTONIA	BDO Eesti AS
FINLAND	FINLAND	BDO Oy
	FINLAND	BDO Audiator Oy
	FINLAND	BDO Yhtiötarkastus Oy
FRANCE	FRANCE	BDO France Léger & Associés SARL
	FRANCE	BDO IDF SARL
	FRANCE	BDO PACA SAS
	FRANCE	BDO Atlantique SA
	FRANCE	BDO Rhone - Alpes SAS
	FRANCE	BDO AXE SASU
	FRANCE	BDO 2AS SAS
	FRANCE	BDO Les HERBIERS SA
	FRANCE	BDO FONTENAY LE COMTE SAS
	FRANCE	BDO SAINT GILLES CROIX DE VIE SARL
	FRANCE	BDO NANTES SAS
	FRANCE	Vincent Rusé Conseil SAS
	FRANCE	BDO Les Ulis

GERMANY	GERMANY	BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	GERMANY	BDO Arbicon GmbH & Co. KG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
GIBRALTAR	GIBRALTAR	BDO Limited
GREECE	GREECE	BDO Certified public accountants s.a.
HUNGARY	HUNGARY	BDO Hungary Audit Ltd
IRELAND	IRELAND	BDO
ITALY	ITALY / SAN MARINO	BDO Italia S.p.A.
	SAN MARINO	BDO Srl (San Marino)
LATVIA	LATVIA	SIA BDO Audit
LIECHTENSTEIN	LIECHTENSTEIN	BDO (Liechtenstein) AG
LITHUANIA	LITHUANIA	BDO Auditas ir Apskaita, UAB
LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	BDO Audit
MALTA	MALTA	BDO Malta CPAs
NETHERLANDS	NETHERLANDS	BDO Audit & Assurance B.V.
NORWAY	NORWAY/ICELAND	BDO AS
POLAND	POLAND	BDO Sp. z o.o.
PORTUGAL	PORTUGAL /CAPE VERDE	BDO & Associados, SROC, Lda
ROMANIA	ROMANIA/MOLDOVA	BDO Audit SRL
	ROMANIA	BDO Auditors & Accountants SRL
	ROMANIA	BDO Auditors and Business Advisors SRL
SLOVAK REPUBLIC	SLOVAK REPUBLIC	BDO Audit, spol. s r.o.
SLOVENIA	SLOVENIA	BDO Revizija d.o.o.
SPAIN	SPAIN	BDO Auditores, S.L.P.
	SPAIN	BDO Quota, S.L.P.
SWEDEN	SWEDEN	BDO AB
	SWEDEN	BDO Syd AB
	SWEDEN	BDO Syd AB
	SWEDEN	BDO Göteborg KB
	SWEDEN	BDO Göteborg KB
	SWEDEN	BDO Sweden AB
	SWEDEN	BDO Mälardalen AB
	SWEDEN	BDO Stockholm AB
	SWEDEN	BDO Mälardalen Intressenter AB
	SWEDEN	BDO Syd Intressenter AB
	SWEDEN	BDO Göteborg Intressenter AB
	SWEDEN	BDO Norr AB
	SWEDEN	BDO Norr Intressenter AB
UNITED KINGDOM	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland / Isle of Man / Guernsey	BDO LLP
	Northern Ireland	BDO Northern Ireland
	Guernsey	BDO Limited